

ÉVALUATION DU DIOXYDE D'AZOTE (NO₂) DANS LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE 2025

> L'ÉTUDE EN BREF :

- **Objet** : évaluation des concentrations en dioxyde d'azote (NO₂)
- **Territoire** : Saint-Pierre
- **Période** : avril-juin 2025
- **Cadre** : programme d'actions AIR CAP Nord

> POURQUOI CETTE ÉTUDE ?

Dans le cadre du Programme AIR de CAP Nord, cette étude vise à :

- évaluer les concentrations en dioxyde d'azote (NO₂) ;
- comparer les niveaux observés aux normes actuelles et à venir ;
- identifier les secteurs à enjeu afin d'orienter les politiques publiques en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air.

> PRINCIPAUX RÉSULTATS

- La concentration maximale mesurée est de 17,3 µg/m³, soit un niveau très inférieur à la valeur limite annuelle en vigueur de 40 µg/m³.
- Le risque de dépassement des normes réglementaires actuelles apparaît faible.
- Deux sites présentent néanmoins des concentrations supérieures à 10 µg/m³, valeur recommandée par l'OMS pour la protection de la santé et qui correspondra également au futur seuil d'évaluation applicable à l'horizon 2030.
- Les niveaux les plus élevés sont observés le long de la RN2 et de la RN3, axes les plus circulés de la commune.

> A RETENIR :

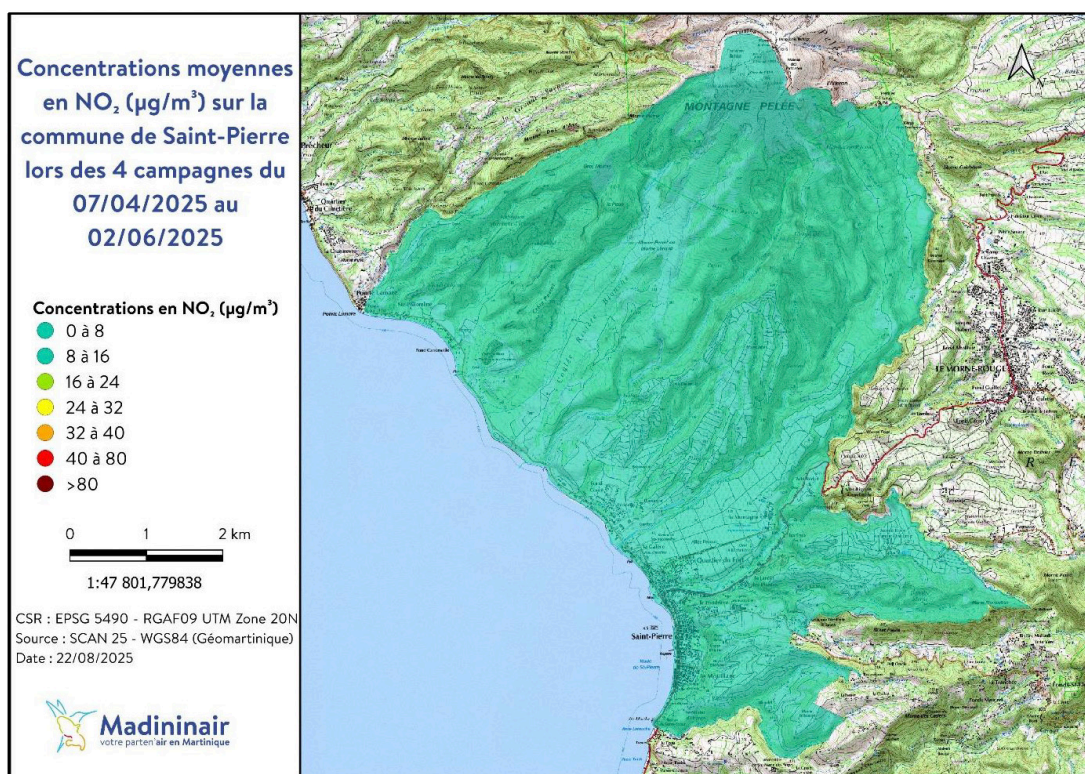
- Le **dioxyde d'azote (NO₂)** est un polluant principalement émis par le trafic routier.
- **Aucun point ne dépasse la valeur limite actuelle sanitaire (40 µg/m³)** sur la commune de Saint-Pierre en 2025.
- **Deux points dépassent la recommandation de l'OMS (10 µg/m³)**, plus exigeante pour la protection de la santé.
- **Les niveaux les plus élevés en NO₂ sont observés le long de la RN2 et de la RN3**, principaux axes de circulation de la commune.
- À horizon 2030, certains points pourraient devenir plus sensibles au regard des futures normes européennes.

AIR, SANTÉ ET RÉGLEMENTATION : BIEN COMPRENDRE

Polluant de l'air : dioxyde d'azote NO₂

- Valeur limite actuelle (France/Europe) : 40 µg/m³ en moyenne annuelle
- Nouvelle valeur limite à l'horizon 2030 (France/Europe) : 20 µg/m³ en moyenne annuelle
- Valeur recommandée par l'OMS* : 10 µg/m³ en moyenne annuelle

* Organisation Mondiale de la Santé



> COMMENT L'ÉTUDE A ÉTÉ RÉALISÉE

- 4 campagnes de mesures entre avril et juin 2025
- 75 points de prélèvements par tubes passifs répartis sur la commune
- Analyses réalisées au laboratoire Madininair
- Estimation d'une moyenne annuelle à partir des mesures recueillies

LES CLÉS POUR AGIR

A l'échelle collective

- Intégrer la qualité de l'air dans les politiques de mobilité et d'aménagement
- Développer les mobilités alternatives (transports en commun, mobilités douces)
- Réduire le trafic dans les zones les plus exposées
- Aménager les abords des axes routiers (végétalisation)

A l'échelle individuelle

- Privilégier les transports en commun lorsque cela est possible
- Recourir au covoiturage pour les trajets réguliers
- Privilégier la marche ou le vélo pour les déplacements courts
- Entretenir son véhicule pour limiter ses émissions



Accéder au rapport complet sur le site de Madininair.
Scannez le QR code pour y accéder directement.

ÉTUDE RÉALISÉE PAR



Madininair
31, rue du Professeur Raymond Garcin
Allée des Pruniers
97200 Fort-de-France
Tél. : 0596 60 08 48
info@madininair.fr
www.madininair.fr



Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique